

Emplacement réservé au Services industriels

Retourner à: Ville d' Ettelbruck - Services Industriels - B.P. 116 - L- 9002 Ettelbruck -- Tél. 819181-238 -- sive@ettelbruck.lu

A remplir en lettres imprimées svp

Adresse du raccordement			
Numéro		Rue	
Code postal		Localité	
<input type="checkbox"/> Maison unifamiliale <input type="checkbox"/> Immeuble à usage multiple <input type="checkbox"/> Autre _____			

### Le client souhaite<sup>1</sup>

**Suppression d'un raccordement existant** N. Série compteur installé: \_\_\_\_\_

**Réalisation d'un nouveau raccordement**  
 **Modification d'un raccordement existant / Description des travaux**  


---



---

  
 provisoire/chantier  
 d'une maison de rapport à \_\_\_\_\_ unités de logement → (1-3 unités de logement possible)  
 d'une résidence à \_\_\_\_\_ unités de logement → (>4 unités de logement possible)  
  
 Installation de lûte contre les incendies (RIA/Sprinkler) \_\_\_\_\_ ltr/s \_\_\_\_\_ bar

**Les travaux de raccordement et le montage du compteur d'eau potable sont réalisés par le Service de l'eau.**

Informations				
	Preneur du raccordement Propriétaire	Payeur du raccordement	Utilisateur du raccordement	Installateur (en cas d'un nouveau raccordement)
Nom:				
Prénom:				
Matricule:				
No/rue:				
CP-Localité:				
Email:				
Tél.:				
Mobile:				
Date:				
Signature / Cachet				

<sup>1</sup> Champ obligatoire

La Ville d' Ettelbruck respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition.

Pour toute information au sujet des installations techniques veuillez contacter les Services industriels : T. +352 819181-238 @ : [sive@ettelbruck.lu](mailto:sive@ettelbruck.lu)

## **Instructions générales:**

- Les dimensions minimales de la fouille de raccordement sont 80 x 80 cm.
- La profondeur de la fouille est 20cm plus profond que le niveau bas de la conduite principale.
- Une gaine d'un diamètre minimal de 90 mm est prévu pour un raccordement d'une maison de rapport.
- Le raccordement et le percement du mur se font à une profondeur entre 80 - 130 cm.
- Le raccordement au réseau d'eau potable (compteur d'eau) se réalise du côté de la rue afférente.
- Le compteur d'eau est installé au mur extérieur dans une partie commune logeant la conduite principale.
- Les résidences > 3 unités sont équipées d'un compteur commun.
- Les frais du raccordement sont à charge du demandeur.
- Par sa signature, le payeur prend connaissance que le raccordement ainsi que toute facture en rapport avec celui-ci seront émis au nom indiqué ci-haut.
- Aucune modification ultérieure des coordonnées du client/preneur ne sera prise en compte sous peine de nullité.
- Durée de validité de la demande: 12 mois date de la demande.

## **Informations générales:**

- |                       |                          |                                  |
|-----------------------|--------------------------|----------------------------------|
| - provisoire/chantier |                          | dimension du raccordement: 1"    |
| - maison de rapport   | 1-3 unités de logement   | dimension du raccordement: 1"    |
| - résidence           | 4-8 unités de logement   | dimension du raccordement: 6/4"  |
| - résidence           | 9-20 unités de logement  | dimension du raccordement: 2"    |
| - résidence           | 21-40 unités de logement | dimension du raccordement: DN 80 |